



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 décembre 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 13 décembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 22 décembre 2000

**Subvention pour Jumelages, Coopération et Relations  
Internationales**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à Mme Chantal BARRE.  
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.  
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.  
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.  
Mme Isabelle ANELONE donne pouvoir à M. Guy-Marie GUERET.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200612

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2000**

**Vie Associative/Jumelages**

**Subvention pour Jumelages, Coopération et Relations  
Internationales**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,  
Après avis des offices concernés, pour les associations adhérentes,

Sur proposition de la Commission Consultative Municipale à Compétences Elargies (Jumelages, Relations Internationales, Information Municipale, Démocratie Locale),

Il vous est proposé de passer les conventions attributives de subvention pour des actions de jumelages avec :

<b>5400 lycée Jean Macé</b>	<b>1.000 F</b>	<i>soit</i>	<i>152,45 €</i>
<b>6836 Stade Niortais Athlétisme</b>	<b>600 F</b>	<i>soit</i>	<i>91,47 €</i>
<b>Imputation budgétaire : 920.041.6574 #03098</b>			

et d'autoriser le versement, au titre des actions de coopération (conformément à la convention signée le 29 décembre 1994), du solde de la subvention figurant au Budget Principal à :

<b>4401 ANJCA</b>	<b>60.000 F</b>	<i>soit</i>	<i>9.146,94 €</i>
<b>Imputation budgétaire : 920.041.6574 #03097</b>			

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ci-jointes
- autoriser Monsieur le Maire à les signer et à verser aux associations concernées, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 41  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)